

## Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Sénouillac N° 1 du 25 Septembre 2015

### Installation du nouveau conseil municipal

**Présents** : FERRET Bernard, SZYGENDA Karine, FORT Gilles, VICENTE Sandra, RAYNAL Nicolas, MALBERT Corinne, FABRE Grégory, CLASSINE Vincent, VOARINO Véréna, RIVAT Sébastien, DURIEZ Christine, BIAU Philippe, BISTES Emmanuel.

**Procurations** : FONVIELLE Lorraine à FERRET Bernard, DURIEZ Christine (partie après l'élection du Maire pour raison professionnelle) à FORT Gilles et GOUACHON Nathalie à BIAU Philippe.

**Secrétaire de séance** : FORT Gilles.

Le maire sortant fait l'appel (le Conseil doit être réputé complet dans le sens où il ne doit pas y avoir eu de démissions). Les deux conseillers élus de la liste "Tous unis pour Senouillac" M. TAMALET Pascal et Mme DIAS Hélène ont donné leur démission, conformément à l'article L 270 du Code Électoral ; les suivants de la liste entrent en fonction au moment de la réception des démissions. Une convocation a été adressée M. BIAU Philippe et Mme GOUACHON Nathalie, suivants de la liste ci-dessus nommée. Le quorum est atteint, l'élection du Maire peut avoir lieu.

Mme DURIEZ Christine, doyenne de l'Assemblée, prend la parole pour effectuer l'appel nominatif.

M. FERRET Bernard seul candidat est élu Maire au premier tour du scrutin à bulletin secret par 12 voix pour et 3 abstentions.

### Discours du Maire :

*"Je vous remercie de la confiance que vous venez de m'accorder ce soir, comme je remercie de nouveau les Sénouillacois qui nous ont donné leurs suffrages et qui ont permis à la liste « POURSUIVONS Ensemble » que j'ai eu le plaisir et l'honneur de conduire, de siéger, majoritairement, dans ce nouveau Conseil municipal pour les 4 années et ½ à venir. Je voudrais aussi remercier mes colistiers (les 15), pour leur implication dans la campagne.*

*Les missions d'un Maire, je m'en suis rendu compte depuis 2014, sont multiples, diversifiées et de plus en plus complexes. La fonction est très prenante mais aussi exaltante, tant dans la gestion quotidienne de la commune, que dans les services que l'on rend aux personnes, ou encore dans les événements que nous organisons et dans les projets et réalisations que nous élaborons ou concrétisons.*

*Nous **poursuivrons** donc le travail accompli, sur la base de notre programme mais aussi en nous appuyant sur les actions passées, dans un souci de continuité et de cohérence.*

*Nous mettrons, comme par le passé, toute notre détermination et toute notre énergie et nous serons toujours guidé dans notre tâche par le sens du service public et le respect de l'intérêt général.*

***Ensemble**, avec les nouveaux élus, **ensemble** avec le personnel communal dont je salue la compétence, nous **poursuivrons** nos efforts pour un service de proximité, moderne, réactif, qui saura prendre en compte les besoins et les attentes d'une population.*

*Soyez assurés de notre extrême motivation pour donner le maximum au service de **toutes** les Sénouillacoises et de **tous** les Sénouillacois.*

*Je veux aussi saluer les 3 membres des listes d'opposition qui vont siéger dans ce Conseil. Le temps de la campagne électorale est passé, nous allons nous mettre au travail sous leur contrôle mais aussi je l'espère avec leur participation. Je souhaite que pendant ces 4 années et ½, nous fassions preuve d'esprit constructif, de sérénité et de respect."*

### Délibération sur le nombre d'adjoints

M le Maire propose de porter à trois le nombre d'adjoints.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### Délibération : Election des adjoints

M. le Maire propose les noms de SZYGENDA Karine, FORT Gilles et VICENTE Sandra aux postes d'adjoints.

Délibération approuvée à la majorité par 13 voix pour et 2 abstentions.

### Délibération : Vote des indemnités au Maire et aux adjoints

**Pour le Maire** et avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 33,50 %, soit **1 273,49 € brut mensuel**. (net 1 137.99)

Population : 1 121 habitants – Indice brut : 1 015 = 3 801,46 € -Taux maximal en % de l'indice : 43 % (1 634,63 € brut mensuel).

**Pour les 3 Adjoints** et avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de 9,30 %, soit **353,54 € brut mensuel**. (net : 315.92)

Population : 1 121 habitants – Indice brut : 1 015 = 3 801,46 € -Taux maximal en % de l'indice : 16,50 % (627,24 € brut mensuel).

Adopté : 12 pour et 3 abstentions.

### Délibération : nomination des membres des commissions

M. le Maire souhaite, en plus de la Commission Finances et Personnel, Communication et Affaires Scolaires, de créer une Commission Affaires Courantes dans laquelle l'ensemble des membres du conseil, y compris l'opposition, pourrait siéger. A l'intérieur de cette Commission il souhaite avoir un responsable et un suppléant par différents thèmes énoncés.

Adopté : 12 voix pour et 3 abstentions.

#### Commission Finances et Personnel

*Président* : VICENTE Sandra

*Membres* : FERRET Bernard, MALBERT Corinne, SZYGENDA Karine, FORT Gilles

#### Commission Affaires Courantes

*Président* : FERRET Bernard

*Membres* : SZYGENDA Karine, FORT Gilles, VICENTE Sandra, RAYNAL Nicolas, MALBERT Corinne, FABRE Grégory, FONVIELLE Lorraine, CLASSINE Vincent, VOARINO Verena, RIVAT Sébastien, DURIEZ Christine, BIAU Philippe, GUACHON Nathalie, Emmanuel BISTES.

Comité consultatif : TRICHAUD Nicolas, VELLARINO Patricia, SUAREZ Gerald.

Responsables :

- Voirie : FORT Gilles, RAYNAL Nicolas, FABRE Grégory, DURIEZ Christine.
- Urbanisme : VICENTE Sandra, SYGENDA Karine, FERRET Bernard,
- Matériel : RAYNAL Nicolas, FORT Gilles
- Bâtiments et sécurité: SZYGENDA Karine, FORT Gilles, FABRE Grégory
- Communication et site web : CLASSINE Vincent, FONVIELLE Lorraine, VOARINO Verena
- Embellissement du village : FORT Gilles, MALBERT Corinne
- Associations : VOARINO Verena, VICENTE Sandra
- Jeunes (ados) : RIVAT Sébastien, MALBERT Corinne, DURIEZ Christine
- Tourisme : RIVAT Sébastien, BISTES Emmanuel.
- Gestion des Cimetières : MALBERT Corinne, VICENTE Sandra, DURIEZ Christine

#### Commission Appel d'offre

*Président* : FERRET Bernard

*Membres* : SZYGENDA Karine, FORT Gilles, FONVIELLE Lorraine, RAYNAL Nicolas

#### Commission Affaires Scolaires

*Président* : FONVIELLE Lorraine

*Membres* : CLASSINE Vincent, VOARINO Verena, FERRET Bernard

### Commission Assainissement

*Président* : RAYNAL Nicolas,

*Membres* : FORT Gilles, DURIEZ Christine, FABRE Grégory

### Commission Catastrophes naturelles

*Président* : RAYNAL Nicolas

*Membre* : FERRET Bernard

### Commission C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

*Président* : FERRET Bernard

*Membres* : DURIEZ Christine, VOARINO Verena, VICENTE Sandra, MALBERT Corinne, CLASSINE Vincent, FABRE Grégory.

*Membres extérieurs* : PUJOL Elodie, VELLARINO Patricia, GAILLARD Bernard, PELLIZARI Danièle, JULIEN Josiane, SOUQUIÉ Pierre.

Délibération approuvée à la majorité par 12 voix pour et 3 abstentions.

### **Délibération : Nomination des délégués aux différents syndicats intercommunaux**

SIAEP du Gaillacois (Syndicat des Eaux de Rivières)

*Titulaires* : FORT Gilles, RIVAT Sébastien

*Suppléants* : RAYNAL Nicolas, MALBERT Corinne

SIVU (Moniteur de sports – SSMP Gaillac-Cadalen)

*Titulaires* : FERRET Bernard, FONVIELLE Lorraine.

SDET (Syndicat électrification du Tarn)

*Titulaires* : FABRE Gregory, SZYGENDA Karine

Syndicat Intercommunal d'Assainissement des bassins du Lézert et Vieulac

*Titulaires* : FERRET Bernard, SZYGENDA Karine

SIVU du Gaillacois (Voirie)

*Titulaires* : FORT Gilles, RAYNAL Nicolas

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

*Délégué des Élus* : FERRET Bernard

*Déléguée des Agents* : HYGONENQ Magalie

Correspondant Défense : FABRE Grégory

Correspondant Sécurité Routière : FABRE Grégory

Délibération approuvée à la majorité par 12 voix pour et 3 abstentions

### **Délibération : Délégations consenties au maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans les limites de 20 000,00 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 200 000,00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'Article L 1618-2 et au a de l'Article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même Article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités

- préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  6. De passer les contrats d'assurance ;
  7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
  8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
  11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
  12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
  13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
  14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
  15. D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'Article L 213-3 de ce même Code ;
  16. D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
  17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000,00 € par sinistre ;
  18. De donner, en application de l'Article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
  19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'Article L 324-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'Article L 332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
  20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000,00 € par année civile ;
  21. D'exercer, au nom de la Commune le droit de préemption défini par l'Article L 214-1 du Code de l'Urbanisme ;
  22. D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux Articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Délibération approuvée à la majorité par 12 voix pour et 3 abstentions

#### **Délibération : Approbation de la modification des statuts du SSMP**

La modification porte sur la possibilité par le SSMSPP (Syndicat Sportif en milieu Scolaire et Périscolaire) de prendre en charge pour le compte des communes membres l'animation des ALAE (embauches, gestion du personnel, frais mutualisés, ainsi que les recettes).

Délibération approuvée à la majorité par 12 voix pour et 3 abstentions.

#### **Délibération : Renégociation de prêt et emprunt nouveau**

En 2011, la commune a contracté un emprunt de 350 000 € à taux fixe de 4,02 % sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux d'aménagement et de mise aux normes de la Mairie, Salle des fêtes et école.

Seule, la Banque Postale propose ce rachat, à un taux fixe de 1,66 % sur une durée de 10 ans, à échéance mensuelle pour un montant de **261 767,63 €** (CRD + IRA, arrêtés au 30.09).

Le Conseil décide de rajouter **15 000,00 €** pour le besoin de financement des deux programmes « Mur de soutènement de l'école » et « Réfection carrefour RD 3 », soit une proposition à **276 767,63 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

### **Article 1° : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt **276 767,63 €**

Durée du contrat de prêt : **10 ans**

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement et les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2025

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : **276 767,63 €**

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18 /11 /2015 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de **1.66 %**

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 0.20 % du montant du contrat de prêt

### **Article 2° : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Adopté : 13 pour – 2 abstentions.

### **Délibération sur l'utilisation de l'enveloppe subvention fond de concours T&D**

Tarn et Dadou nous a accordé au début 2015 une enveloppe de 16 263€ (2500€ par communes + 12.03€ par habitants). Le conseil propose d'affecter ce fond de concours aux travaux de voirie réalisés par le SIVU du Gaillacois pour le compte de la commune ainsi que des travaux de voirie à réaliser par la commune.

Le plan de financement est le suivant :

Montant total des travaux SIVU : 46 463,70 € HT

Subvention FDT (SIVU) : 14 427,05 €

Autofinancement commune (TRX SIVU) : 32 036,65 € HT

Devis EIFFAGE (travaux à effectuer par la commune) 1 105,00 € HT

TOTAL à payer par la commune : 33 141,65 € HT

Subvention fonds concours total enveloppe 2015 : 16 263,00 €

Coût final pour la commune : 16878.65 € HT

Délibération approuvée à la majorité par 12 voix pour et 3 abstentions

### Question Diverses :

- T&D demande un référent communal, dans le cadre de la couveuse d'activité de maraichage au Mas de Rest : ce référent signalerait des terrains (environ 2 à 5 ha, sol limoneux sableux, accessible à l'irrigation ...)  
Monsieur le Maire se propose comme référent.
- Monsieur le Maire précise qu'il siègera bien à la communauté de commune de Tarn et Dadou.
- Le diagnostic Accessibilité nous a été rendu et il est nécessaire maintenant de mettre en place le Plan Ad'ap sur les trois ans à venir. Le conseil décide de constituer un groupe de travail composé de VICENTE Sandra, SYGENDA Karine, DURIEZ Christine et de FERRET Bernard.

- Un administré demande s'il est possible d'utiliser le terrain de foot dans le cadre de la section loisir (rugby des laboratoires Fabre) ; ce point sera débattu lors du prochain conseil municipal.
- Point sur le changement du mode de collecte (caissettes jaunes).  
 Dans le cadre de l'expérimentation de la conteneurisation du tri sélectif avec collecte tous les 15 jours, la livraison des containers est prévue la semaine 41, entre le 6 et le 8/10, Deux volumes de bacs seront livrés : 180l et 240l.  
 la règle de dotation :
  - 180 l pour les foyers de 1 à 3 personnes,
  - 240 l pour les foyers de 4 personnes et plus.
 Le conteneur vient en remplacement de la caissette. Il faut faire l'échange caissette/conteneur. Les caissettes restituées seront utilisées pour les communes qui ne font pas partie de cette expérimentation et les centres-bourgs des communes denses.
  - la fréquence de collecte reste identique jusqu'au 31 décembre 2015. Au-delà, la collecte sera réalisée tous les 15 jours, avec le conteneur.
  - les consignes de tri ne changent pas non plus.

Fin de la séance à 21 h 40

<b>FERRET Bernard</b>	<b>SZYGENDA Karine</b>	<b>FORT Gilles</b>	<b>VICENTE Sandra</b>	<b>RAYNAL Nicolas</b>
<b>MALBERT Corinne</b>	<b>FABRE Grégory</b>	<b>FONVIELLE Lorraine</b>  Procuration à FORT Gilles	<b>CLASSINE Vincent</b>	<b>VOARINO Véréna</b>
<b>RIVAT Sébastien</b>	<b>DURIEZ Christine</b>  Procuration à FERRET Bernard	<b>BIAU Philippe</b>	<b>GOUACHON Nathalie</b>  Procuration à BIAU Philippe	<b>BISTES Emmanuel</b>